

Proche,

- Juillet / Août 2020 -

Efficace,

Solidaire...



Edito : Après un vol de 5 jours de congés en mai, les vacances d'été n'auront jamais été aussi singulières que cette année 2020.

Attendues, incertaines, décalées, imposées, recommandées, espérées..., nous souhaitons à chacune et chacun de trouver le repos nécessaire et de se ressourcer pleinement.

En attendant, les projets de réorganisations, l'évolution des droits du personnel et l'activité syndicale continuent... et la solidarité entre collègues également...

Dans cette Feuille de Chou, nous vous informons sur de nombreux sujets, nous vous proposons un jeu estival très réaliste et comme toujours vous pouvez compléter votre information sur notre site internet : <http://cd78.reference-syndicale.fr/> ...

Bonnes vacances à celles et ceux qui partent...

Bon courage et prenez soin de vous et de vos proches !

Été 2020, faisons souffler un vent de solidarité !



SOMMAIRE :

- p.2 : Avancement dégradé... Promotion Infime...
- p.3-4 : JEU de l'OIE... ou du DINDON de la farce...
- p.5 : Fusion et Horizon, même combat...
- p.5 : Caméras thermiques... Un mauvais Film...
- p.6-7 : Infos brèves CGT
- p.8 : Mutuelle et prévoyance
- p.8 : Prime exceptionnelle

Avancement dégradé... Promotion infime...

La question du déroulement de carrière est au croisement de plusieurs enjeux : niveau de rémunération, parcours professionnel et reconnaissance professionnelle. Il s'agit d'une attente forte du personnel. Or, ces dernières années les possibilités de déroulement de carrière au CD 78 se sont considérablement dégradées.

Concernant les promotions internes, la loi impose un cadre très restrictif. Ainsi pour 2020, il y aura seulement **7 possibilités de promotion pour 941 agents éligibles** ! Cela concerne les grades d'attachés (3), d'ingénieur (1), de rédacteur (2), et de technicien (1). Il convient de rajouter les possibilités de promotion au grade d'agent de maîtrise qui sont hors quota, mais sans changement de catégorie (C).

Concernant les avancements de grade, la loi donne bien plus de latitude à l'autorité territoriale, pouvant aller jusqu'à 100 % d'avancement de grade... en théorie, car la pratique est tout autre...



Pour bénéficier d'un avancement, il faut déjà remplir un certain nombre de critères légaux permettant d'être « éligible » à l'avancement. Dès lors, vous êtes obligatoirement inscrit sur la « liste prévisionnelle des agents éligibles au plan de promotion » (consultable sur intranet). Puis, à la suite de l'avis consultatif de la Commission Administrative Paritaire (CAP), c'est l'autorité territoriale qui a le pouvoir de décision. Au CD 78, le département a la possibilité de promouvoir 100 % des agents éligibles à avancement pour la plupart des grades. Non seulement chaque année, de nombreux professionnels « éligibles » n'obtiennent pas leur avancement, mais en plus ce nombre de déçus a très largement augmenté au département des Yvelines.

En 2019, seulement 11 % des agents éligibles ont

obtenu un avancement, alors que dans d'autres collectivités yvelinoises la moyenne est de 50 %...



**En 9 ans, le nombre d'agents éligible non-promu a plus que doublé :
Les agents sur le carreau sont passés de 650 en 2011 à 1329 en 2019.
Il est urgent d'obtenir une inversion nette de cette tendance.**

Vos représentants CGT ont porté cette demande auprès du Président du Conseil Départemental en mai, du Directeur général des Services et de la Directrice des Ressources Humaines en juin.

Nous avons obtenu un accord de principe pour un « effort », l'amélioration est actée mais sans objectif chiffré... En raison de la crise sanitaire, la CAP de juin sur les avancements et les promotions internes a été reportée à Octobre 2020. Aussi, nous avons demandé que l'avancement se fasse avec effet rétroactif, sous réserve de l'accord du service juridique, **cette demande est également acceptée.**

➔ Nous serons extrêmement vigilants à ce que l'effort en 2020 soit concret ET significatif.

Jeu de l'OIE... ou du DINDON de la farce...

REGLES DU JEU

Cette règle est tirée des règles en vigueur au CD 78 pour les avancements de grade...

OBJECTIF : Obtenir un avancement de grade à la fin du parcours.

Au fur et à mesure de votre avancée sur le plateau vous obtiendrez des points, lorsque que vous arriverez en fin de parcours, le total des points obtenus sera alors déterminant pour avoir votre avancement... ou pas....

MATERIEL : Plateau de jeu. Se munir d'un dé, papier / stylo (pour compter les points), beaucoup de chance.

REGLE DU JEU : Prenez 1 dé à 6 faces, lancez le dé, si vous êtes pote avec le Président Bédier choisissez le chiffre que vous voulez entre 1 et 10, sinon tenez-vous en à la face de votre dé. Avancez d'autant de case qu'indiqué et appliquez les consignes liées à la case, puis rejouez. Lorsque vous arrivez sur une case « Dindon » l'arrêt est obligatoire. L'arrêt n'est pas obligatoire pour les cases « Oie » et les cases « Puit » ...

Case 5 DINDON : « Pesage de poste » : si vous pouvez rester sur votre poste actuel même avec un avancement de grade, vous obtenez 4 points. Si un avancement vous oblige à changer de poste : 0 points.

Qui a dit que ce serait simple ?

Case 7 PUIT : En arrêt maladie plusieurs mois l'année passée, vous n'aurez pas d'avancement cette année... ce n'est pas juste, ce n'est pas trop légal, mais c'est comme ça... le CD 78 préfère les gens en bonne santé...

Case 9 OIE : Coup de pouce inexplicé, vous récolt 2 points de plus... tête du client ? Mérite ? Chance ? ... Personne ne sait pourquoi... Certains prétendent s'approcher de la solution mais ils cherchent encore...

Case 12 DINDON : Examen : Si vous avez passé et réussi un examen professionnel vous obtenez 2 points, sinon 0 points. Oui, ce n'est pas cher payé en points mais le CD 78 n'aime pas trop les critères objectifs...

Case 15 OIE : Points managers : Lancez le dé : 1 = 0 // 2, 3 ou 4 = 1 // 5 ou 6 = 3 points

Case 17 DINDON : Tenue du poste : Lancez le dé 1 = 0 // 2 ou 3 = 2 // 4 ou 5 = 4 // 6 = 6 points

Case 19 PUIT : Détaché auprès d'une autre administration, vous êtes toujours rattaché à la Commission Administrative Paritaire du CD 78 pour le déroulement de carrière, loin des yeux loin du cœur, vous n'aurez pas d'avancement... (*une dérogation existe uniquement si vous êtes directeur général des services d'une grande communauté urbaine*) ...

Case 22 DINDON : Investissement : Lancez le dé : 1 = 0 // 2, 3 ou 4 = 2 // 5 ou 6 = 4 points.

Case 24 OIE : Points DGA : Lancez le dé : 5 ou 6 = Super votre Directeur Général Adjoint va vous attribuer des points, quelle chance ! Pour connaître le nombre de point que vous aurez, relancez le dé, vous obtenez la valeur indiquée (mais si vous faites 6, vous avez 0 points, faut pas exagérer non plus !).

Case 27 PUIT : Sanction disciplinaire ! Du coup, vous n'aurez pas non plus d'avancement...Retournez au départ et attendez 2 ans pour retenter votre chance...

Case 30 DINDON : Points directeur : Lancez le dé, croisez les doigts, si vous faites 6 génial, vous aurez des points de direction ! Relancez le dé : 1 ou 2 = 1 // 3 ou 4 = 2 // 5 ou 6 = 3 points

Case 35 PUIT : Ouch.... Vous êtes mal vu par au moins un maillon de la ligne managériale, vous perdez les points acquis sauf les points « pesage du poste » et « examen », vous retournez case départ et attendez 1 an pour retenter votre chance.

Case 36 OIE : Point DGS : Lancez 2 fois le dé : double 6 ?! Quelle chance, vous avez des points du DGS ! Relancez le dé et obtenez la valeur du dé (pas de chance, 6 = 0 points

Case 38 OIE : Incroyable ! Les élus CGT ont réussi à persuader les membres de la CAP que vous méritiez un avancement avant votre prochain départ à la retraite, vous allez directement à l'arrivée et obtenez votre avancement ! Veinard...

Case 41 DINDON : Lorsque vous arrivez à la fin du parcours comptez vos points :

- 28 points ou plus : C'est gagné vous avez votre avancement de grade ! Félicitations !
- 26 ou 27 points : Lancez le dé, si vous tirez un 5 ou un 6 c'est gagné ! Bravo !
- Entre 20 et 25 points : Lancez le dé si vous faites 6, c'est gagné ! C'était chaud mais ça passe...
- Entre 15 et 19 : Vous y avez cru... vous l'avez espéré... mais ce n'est pas pour cette année...
- 14 et moins : Ce n'est pas juste, ce n'est pas objectif, assez cynique, mais c'est perdu !!

→ Au CD 78, la CGT propose d'autres règles objectives, justes et équitables...

Fusion et Horizon, même combat...

Comme l'horizon, le projet de fusion des départements des Yvelines et des Hauts de Seine s'éloigne au fur et à mesure que l'on avance... L'exécutif nous prédisait une décision d'ici la fin d'année 2020, il n'en sera rien. Lors du conseil d'administration du 16 juin de l'établissement public interdépartemental (EPI 78-92), le Président Bédier devient bien plus prudent sur les délais d'une éventuelle fusion : « *Sans doute nous faudra-t-il attendre une autre mandature et peut-être un autre quinquennat* ».

Une concertation en ligne avait été lancée en février 2020 pour recueillir l'avis et des propositions citoyennes sur ce projet de fusion. La synthèse aurait déjà dû être effectuée et restituée, mais elle est reportée.

La synthèse de cette concertation sur <https://www.fusion-78-92.fr/> était pourtant relativement simple à faire, car la grande majorité des contributions s'oppose à la fusion...

Des réunions de concertation devaient suivre, mais elles sont également reportées... suspendues ou annulées ? Pourtant, les réorganisations et rapprochement de directions et de services Yvelines et Hauts de Seine continuent de se mettre en place.

➔ **Il devient urgent de mettre en pause ces rapprochements fondés sur un horizon de plus en plus incertain.**



Caméras Thermiques... Un mauvais Film...

L'installation de caméras thermiques dans les services aura été un bien mauvais film : Un navet à 500 000 €...

Les caméras thermiques sont-elles bien vécues ?



Les représentants CGT ont voté Contre au Comité Hygiène et Sécurité lors d'une consultation de façade le 28.05.2020 alors que leur installation était déjà en cours, puis lors d'un point bilan en CHS-CT du 18.06.2020.

Nous nous sommes appuyés sur l'avis défavorable du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) conforté par l'avis de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'avis de la CNIL, et enfin une note du 11.05.2020 du Ministère de l'action et du compte public : cf. CR de CHS-CT sur notre site

<http://cd78.reference-syndicale.fr/>

Ces avis d'experts, notre argumentation étayée et les nombreux témoignages de terrain n'ont rien changé...

Pour cause, l'installation était déjà presque finalisée quand on nous a demandé notre avis...

Nous nous retrouvons avec un équipement à l'utilité douteuse, contraignante et souvent peu utilisé...

➔ **Vos représentants CGT ont proposé que les 500 000 € soient affectés à des dépenses de prévention et de protection utiles (ex : kit de protection, kit pour véhicule de service, kit pour visite à domicile...).**



Infos brèves CGT...

➤ **Congé Paternité** : Création d'un Congé Paternité supplémentaire de 30 jours au père ou au conjoint de la mère en cas d'hospitalisation de l'enfant, consécutivement à sa naissance, dans un service spécialisé. Ce congé supplémentaire existe depuis le 01.07.2019 pour le privé, par une ordonnance à venir, ce sera le cas pour les agents de la fonction publique à l'automne 2020.

➤ **Congés Bonifiés** : Un décret du 2 juillet 2020 modifie les congés bonifiés. Ils ne pourront plus excéder 31 jours consécutifs au lieu de deux mois jusqu'à présent. La prise de ces congés pourra se faire tous les 24 mois, contre tous les 36 mois auparavant. Quant aux frais de transports, ils seront pris en charge. Les actuels bénéficiaires des congés bonifiés auront la possibilité d'opter pour l'ancien système une dernière fois. Par la suite, comme les nouveaux fonctionnaires, le nouveau système s'appliquera, sans la bonification de 30 jours.

➤ **Forfait mobilités durables** : Un projet de décret prévoit la création d'un "forfait mobilités durables" pour les agents de la fonction publique territoriale (FPT). Actuellement, les agents de la Fonction Publique d'Etat qui utilisent au moins 100 jours par an un mode de transport alternatif et durable (vélo, covoiturage) peuvent bénéficier d'un forfait de 200 euros par an. Ce projet de décret le transposera pour la FPT. Après publication du décret, il faudra une délibération à l'assemblée départementale pour qu'il soit mis en œuvre...

➤ **Plafond APETIZ** : Le plafond de la carte APETIZ est porté à 38 € pour les restaurants, hôtels-restaurants et débits de boissons assimilés (cafés, bars, etc.). Elle est également autorisée les dimanches et jours fériés. Cette mesure gouvernementale exceptionnelle ne fonctionne pas pour les commerces alimentaires, grandes surfaces, supermarchés, supérettes et commerces de proximité. Elle est valable jusqu'au 31 décembre 2020.

➤ **Détachement d'office** : Le décret permettant un détachement d'office de fonctionnaire vers des services externalisés est publié le 11 juin 2020. C'est l'un des points particulièrement néfastes de la Loi de transformation de la fonction publique qui se concrétise. Un décret scélérat qui vise non seulement à contraindre les agents à suivre leurs missions lorsqu'elles sont externalisées, mais aussi à perdre leur statut de fonctionnaire pour basculer en CDI de droit privé... Nous résisterons à toute mise en œuvre de ce décret...



➤ **Indemnité de Rupture conventionnelle** :

Ce dispositif nouvellement créé était attendu par de nombreux agents qui nous ont contacté. Nous avons eu un point d'étape fin juin avec la DRH sur sa mise en œuvre, à ce jour, malgré une dizaine de demandes, aucune n'a été acceptée. L'une des raisons est que le département ne versera pas d'indemnité de rupture conventionnelle si cela ne permet pas de supprimer le poste occupé. C'est d'ailleurs l'un de nos points de contestation. Malgré les réserves syndicales émises sur ce dispositif (cf. site internet CGT), le fait que nombre d'agents souhaitent s'en saisir pour quitter la collectivité doit nous interroger sur ce qui pousse ainsi à quitter le CD 78...

➔ Cela renforce notre analyse du besoin de conforter les organisations de travail, d'améliorer les conditions de travail et la reconnaissance des professionnels pour stabiliser les équipes.

Infos brèves CGT... suite...

- **Forum retraite :** A plusieurs reprises nous sommes intervenus pour demander la réédition du forum retraite qui avait été particulièrement apprécié par les agents. Cette fois, c'est en intersyndical que cette demande a été portée. Une nouvelle fois, les services RH se sont engagés à étudier cette question. A suivre...



- **Recours sur évaluation professionnelle :** La CGT a demandé que les recours sur évaluation professionnelle 2019 soient bien étudiés avant la CAP sur les avancements de grade pour que les agents concernés ne soient pas pénalisés. La CAP avancement et promotion devant être en octobre, nous avons proposé que les recours soient étudiés en septembre... Notre demande est acceptée.
- **Calendrier du « dialogue social » :** L'agenda social de rentrée va être chargé. En plus des instances habituelles, plusieurs réunions et groupes de travail entre organisations syndicales et l'administration sont prévus : Outil de connaissance des activités, Plan de mobilité, Travail à distance, Dispositif de signalement d'actes de violence, Égalité femme homme, Politique RH et lignes directrices de gestion...

- **Temps de travail et flexibilité :** Le Directeur général des Services nous a annoncé fin juin que l'administration engageait une réflexion sur l'évolution de l'organisation du travail et du temps de travail. Il a précisé qu'il souhaitait plus de flexibilité des horaires, mais sans apporter d'éléments concrets à ce stade de la « réflexion ». Pour la CGT nous avons souligné que ce sujet était extrêmement sensible pour le personnel, qu'il impactait non seulement l'organisation professionnelle, mais également la sphère privée.
 - ➔ Nous serons extrêmement attentifs à ce sujet, et à ce que l'avis du personnel soit clairement pris en compte pour toute évolution.

- **Télétravail :** La CGT a particulièrement étudié ce sujet et ses retours d'expériences. Nous avons élaboré et porté plusieurs propositions d'améliorations (cf. site internet CGT). Des groupes de travail sont en cours, nous considérons important d'investir ces lieux pour des avancées sociales pour tous. Nous nous situons dans une démarche à la fois de prévention des risques psycho-sociaux et de conquête de nouveaux droits. A suivre...

- **Réorganisations de services :** Malgré la crise sanitaire, des réorganisations se poursuivent, notamment à l'enfance et à l'action sociale. Nous sommes présents et vigilants sur ces enjeux d'importance qui impactent à la fois nos conditions de travail et le sens de nos missions. Nous en reparlerons dès la rentrée !



Mutuelle et prévoyance

Après des années de tractations, nous avons obtenu en 2017 la mise en place de contrats groupes avec une participation employeur pour les frais de complémentaire santé et de prévoyance. Où en sommes-nous ?

Depuis, le nombre d'agents adhérents est en constante augmentation et au 31.12.2019 concernait un millier d'agents pour la complémentaire santé et 320 pour la prévoyance.

Nous rappelons que **l'employeur participe à hauteur de 28 € par mois pour la mutuelle et à 12 € pour la prévoyance**. Cette participation est importante comparée aux autres collectivités.

➔ Nous nous réjouissons que ce dossier porté syndicalement pendant des années réponde à des attentes.

Vous avez la possibilité d'adhérer à l'un ou l'autre de ces contrats, ou au deux (cf. kits adhésion sur intranet). Nous invitons celles et ceux qui ne se sont pas penché sur cette question à regarder ces offres de protection.

« Un droit ne s'use que si l'on ne s'en sert pas ! »



Prime Exceptionnelle

Suite à notre courrier au Président du Conseil Départemental nous avons obtenu satisfaction sur l'attribution d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant la crise sanitaire (présentiel, renfort, et télétravail en surcroît d'activité). Nous regrettons de ne pas avoir été associé aux réflexions sur les critères d'attribution et du manque de transparence sur les modalités, mais nous réjouissons d'avoir obtenu cette prime qui représente un budget d'un million pour les agents de la collectivité : cf. délibération sur notre site <http://cd78.reference-syndicale.fr/>

La prime n'est pas l'Alpha et l'Omega de la reconnaissance professionnelle, mais ça y contribue !

*Bonnes vacances à celles et ceux qui partent...
Bon courage à celles et ceux qui sont en activité cet été...*

*Nous espérons vivement pouvoir nous retrouver à la rentrée et
pouvoir nous engager ensemble dans des démarches collectives,
de réflexion, de résistance, de construction, de proposition...*

Prenez soin de vous et à bientôt !

Nos préoccupations individuelles et collectives sont nombreuses...

Ensemble, nous sommes plus forts, Rejoignez-nous !



Bulletin de contact et de syndicalisation :

Je souhaite : me syndiquer prendre contact participer à une formation accueil

Nom – Prénom :

Adresse personnelle :

Service :

Téléphone : Email :

Bulletin à retourner à : Syndicat CGT 3, rue Saint Charles 78000 Versailles
(cgt@yvelines.fr, fax : 01.39.07.81.88, tel 06.71.78.55.10.)